

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

Rédacteur en chef : A. SCHNEEGANS



ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

| PRIX DE L'ABONNEMENT             |            |        |          |
|----------------------------------|------------|--------|----------|
| Ville de Lyon                    | Trois mois | 10 fr. | En un an |
| Département du Rhône             | —          | 11 fr. | —        |
| Département limitrophe           | —          | 12 fr. | —        |
| Autres départements              | —          | 13 fr. | —        |
| Pour l'étranger, le port en sus. |            |        |          |

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance...

Lyon, le 23 Août

Le *Soir* affirme aujourd'hui l'exactitude des renseignements publiés par l'*Opinion nationale* et desquels il ressort, ainsi que nous l'avons dit déjà, que les négociations engagées à Frohsdorf ont définitivement échoué sur la dorénavant drapée. Le fait, comme on pouvait s'y attendre, est contesté et sera jusqu'au bout par les journaux intéressés à dissimuler cette déconvenue des fusionnistes. Quelques-uns d'entre eux poussent même la réserve jusqu'à négliger de démentir un bruit, dont leur silence passera cependant, aux yeux du plus grand nombre, pour la confirmation explicite.

S'ils affectent de détourner l'attention publique de ce qui se passe à Frohsdorf, nos confrères de droite tentent, en revanche, une insistance presque égale à entretenir leurs lecteurs des droits et des devoirs de l'Assemblée. C'est vers la représentation nationale que tous les regards se dirigent : absente, on la cherche ; chacun, au gré de son caprice, en groupe les éléments divers et suppose les chances de telle ou telle combinaison qui pourra servir utilement les intérêts du parti auquel il se rattache.

Suivant les organes légitimistes, la Chambre a signé de conduite toute tracée ; elle n'a qu'à rappeler le roi légitime ; il le faut, elle le doit, et les événements s'enchaîneront ensuite d'eux-mêmes à la satisfaction de tous. Le malheur est que tous les « conservateurs » ne sont point aussi édifiés à cet égard que semble le croire la *Gazette de France*, par exemple, et la *Constitutionnel* rappelle au journal légitimiste qu'il n'y a pas encore dans la Chambre de parti royaliste. « Il est très-vrai, dit-il, qu'au 24 mai les conservateurs se sont unis pour installer un nouveau gouvernement, mais ils n'ont point pour cela abdiqué leurs convictions ni leurs espérances respectives ; et certes, si les bonapartistes et les républicains (nuance Turgot), qui ce jour-là ont marché comme un seul homme, eussent soupçonné que leur vote était destiné à leur avenir prochain, à leur inféodation aux légitimistes et aux orléanistes fusionnés, on eût vu sortir tout autre chose que le gouvernement du maréchal de MacMahon. Ajoutons qu'il en serait de même aujourd'hui si les impatiences de la *Gazette de France*, disons aussi celles du *Journal de Paris*, venant à prévaloir, les promoteurs de la restauration royaliste s'avisèrent, sans autre forme de procès, de tenter à leur profit un coup de majorité parlementaire. »

« Marchez », disent les uns : « Attendez », répondent les autres, et laissez-nous le temps de « préparer mûrement et solidement l'avènement du définitif. »

« Equivoquer, temporiser, tel est donc le mot d'ordre des monarchistes ; c'est le même aujourd'hui qu'il y a deux mois, et nous étions parfaitement en droit de prétendre alors, ou le reconnaître, que, forte pour détruire, la coalition était impuissante à réaliser le programme qu'elle avait inscrit sur son drapeau. L'affirmation de ce fait, si l'on veut, le rétablissement de l'ordre moral n'existe pas en dehors de la stabilité des institutions, et, inhabile à rien faire de durable, la majorité — de l'aveu même des journaux qui en recommandent les idées — en est réduite à réclamer encore, aujourd'hui comme il y a trois mois, le maintien du provisoire. »

Cependant, dès la rentrée des vacances, l'Assemblée aura à faire face à une échéance inéluctable. Nous voulons parler de la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles dont la discussion ne pourra plus être différée. Après les tentatives récentes de fusion monarchique, il est impossible d'admettre, en effet, qu'on recule encore la solution attendue et — si l'on ne tient dans les conciliabules royalistes qu'un compte médiocre de l'opinion du pays — le moment viendra où l'Assemblée comprendra qu'elle doit au moins se préoccuper de ses intérêts en souffrance.

Très-expert en toutes les manœuvres parlementaires, il semble, au reste, que l'orléanisme songe à précipiter les événements. Après la soumission des princes au chef de la maison de France, voici venir la mise en demeure adressée par leurs partisans à l'Assemblée nationale :

Le rôle de M. le comte de Paris est achevé pour le présent, dit un journal belge qui a tout l'air de reproduire une communication ; celui de la Chambre commence : elle ne voudra pas sacrifier les intérêts libéraux que présente aux yeux du pays la maison d'Orléans ; si elle fait une constitution monarchique, elle saura y placer la consécration de ses intérêts.

La force de M. le comte de Chambord git dans le principe d'hérédité, qui sert en quelque sorte d'ancrage aux dynasties ; la force de l'Assemblée git dans la souveraineté de fait qui lui permet d'invoquer ou de ne pas invoquer ce principe, de prolonger indéfiniment le provisoire, de se dissoudre sans avoir rien accompli et en laissant au pays le soin de sortir lui-même, de par un acte de volonté spontanée, de l'équivoque et du doute ; si une transaction n'est pas possible entre le représentant, aujourd'hui unique, du principe monarchique et les représentants des droits sacrés de la liberté religieuse et civile, il est clair que tout sera changé.

Tout est déjà changé, pourrions-nous dire à notre tour, s'il est vrai que, devant l'impossibilité reconnue d'une réconciliation des deux principes monarchiques, la droite modérée et le centre droit admettent, au nombre des solutions éventuelles, la détermination de l'Assemblée de « se dissoudre avant d'avoir rien accompli. »

Les bonapartistes pourraient n'être pas satisfaits, les légitimistes non plus, mais, à coup sûr, le pays applaudirait unanimement à cette sage résolution.

## INFORMATIONS POLITIQUES

Pas n'est besoin d'être doué d'une perspicacité spéciale pour voir que les affaires de la fusion sont dans le plus déplorable état.

Dès renseignements du *Soir*, que l'on trouvera dans nos Nouvelles du Matin, il résulte que le jour où l'on a voulu aborder la question politique, tout l'échafaudage s'est écroulé.

Il n'y a pas eu d'autre accident, et la République a très bien.

Cependant, comme il est dur de renoncer à ses rêves, la majorité aurait aujourd'hui un plan nouveau inspiré par la situation.

D'après l'*Ordre*, il ne serait plus question de saisir l'Assemblée d'une proposition tendant purement et simplement au rétablissement immédiat de la monarchie, et, subsidiairement, à la nomination d'une commission chargée d'élaborer une constitution monarchique.

On aurait renoncé à brusquer les choses, et, provisoirement, on se contenterait :

- 1° De provoquer de la part de l'Assemblée une résolution qui, en raison de la libération du territoire, déclarerait qu'il y a lieu de mettre fin à l'état provisoire du régime gouvernemental actuel ;
- 2° Qu'en conséquence, une commission sera

nommée à l'effet de faire telles propositions qu'elle croira nécessaires.

Il y a loin, on le voit, d'une telle conception au projet, hautement exprimé, « d'en finir tout d'un coup et tout de suite. »

Si les choses, en effet, sont telles qu'on le dit, et que nous venons de le redire, c'est l'abdication momentanée de la fusion.

On lit dans la *Correspondance universelle* : « Les organes officiels des trois cours du Nord continuent à affirmer l'attitude de complète réserve et de parfaite abstention de ces cours dans la question gouvernementale qui préoccupe en ce moment les esprits en France. »

« La vérité veut que nous ajoutions que l'attitude persistante de ces feuilles montre clairement qu'une solution de cette grave question dans le sens d'une restauration en France du principe du droit divin n'aurait pas leurs sympathies, vu les complications interminables qui leur paraissent devoir en être la conséquence inévitable. »

Judi soir, les quelques députés de la gauche républicaine présents à Paris se sont réunis chez M. Jules Simon.

Dans cette réunion toute intime, les députés se sont communiqué mutuellement les nombreuses lettres qu'ils ont reçues de leurs collègues dispersés dans tous les départements et qui concordent pour représenter l'opinion publique comme manifestant partout la plus vive hostilité contre la fusion.

Les électeurs se montrent décidés, paraît-il, à écarter de toutes les listes électorales les députés qui prêteraient leurs noms aux intrigues fusionnistes.

Quelques journaux officieux ont annoncé que des élections complémentaires allaient avoir lieu au commencement du mois d'octobre, soit immédiatement après la libération du territoire.

Les feuilles en question auraient pu présenter cette nouvelle sous cette forme : « Le délai de six mois accordé au gouvernement pour pourvoir aux vacances de l'Assemblée était sur le point d'expirer, le ministère se voit contraint de convoquer au commencement d'octobre les électeurs de quelques départements. »

Les premiers départements convoqués seraient la Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Garonne.

Voici d'ailleurs, par ordre de date, les départements où ces élections doivent avoir lieu cette année :

Loire. — M. Dorian, député de la gauche, est mort le 14 avril. Le délai de 6 mois expire le 12 octobre.

Puy-de-Dôme. — M. Moulin, conservateur, est mort le 24 avril. Le délai de 6 mois expire le 19 octobre.

Haute-Garonne. — M. d'Auberjot, de la droite, est mort le 26 avril. Le délai de 6 mois expire le 26 octobre.

Aube. — M. Lignier, de la gauche, a donné sa démission le 19 mai 1873. Le délai de 6 mois expire le 19 octobre.

Seine-Inférieure. — M. Vitet, du centre droit, est mort le 5 juin. Le délai de 6 mois expire le 30 novembre.

Aude. — M. Brousses, de l'extrême gauche, est mort le 5 juin. Le délai de 6 mois expire le 30 novembre.

Finistère. — M. de Tréveneuc, de la droite, est mort le 29 juin. Le délai de 6 mois expire le 14 décembre.

Nievre. — L'élection de M. Turigny, extrême gauche, a été annulée le 27 juin. Le délai de 6 mois expire le 21 décembre.

Seine-et-Oise. — M. de Jouvencel, gauche, est mort le 29 juin. Le délai de 6 mois expire le 25 décembre.

Il restera encore quatre sièges, ceux de MM. de Legge, de Guiraud, duc de Nemours et de Rincquesnet, mais il est probable que le gouvernement attendra pour convoquer les électeurs le commencement de l'année prochaine, ainsi qu'il en a le droit.

L'incident soulevé par la participation du prince Napoléon aux travaux du conseil général de la Corse paraît terminée ; les opposants se sont rendus avant-hier à la séance.

Le *Journal officiel* annonce comme un fait accompli la nomination du prince à la présidence, et celle de M. Joseph Piétri et de M. de

Casabianca à la vice-présidence.

D'autres renseignements parvenus au *Paris-Journal* ajoutent que dans une courte allocution, le prince Napoléon a remercié le conseil général et s'est engagé à s'occuper exclusivement des intérêts du département.

Tout se serait d'ailleurs passé avec le plus grand calme, et le conseil aurait pu commencer ses délibérations.

On lit dans la *Patrie* :

« Après la session des conseils généraux, le *Journal officiel* publiera le complément du mouvement préfectoral. Les modifications ne porteront que sur un petit nombre de préfets, dont l'hostilité a persisté, malgré les avertissements. Quant aux sous-préfets, il est très probable que les changements sont entièrement terminés. »

Nous avons parlé des incidents qui ont marqué l'ouverture de la session des conseils d'arrondissement dans l'Alsace-Lorraine. Par suite du refus de prêter le serment de fidélité à l'empereur d'Allemagne, plusieurs conseils n'ont pu se constituer.

Ces incidents ont causé en Allemagne une surprise visible.

La presse du gouvernement avait présenté la situation de l'esprit public dans les provinces annexées sous un jour trop favorable. Aussi les journaux indépendants se demandent-ils s'il était bien nécessaire de soumettre les sentiments des populations annexées à une épreuve d'autant plus inutile que le serment politique qu'on exigeait des conseils d'arrondissement, et dont on avait cependant cru pouvoir dispenser les conseils communaux, est aujourd'hui abandonné en Allemagne même, la constitution fédérale ne le prescrivant pas.

La *Gazette nationale* elle-même désapprouve cette exigence gouvernementale ; elle reconnaît avec d'autres feuilles libérales, qu'il était au moins imprudent de fournir aux mécontents l'occasion de faire des démonstrations et de constater que les Alsaciens et les Lorrains sont encore loin de se réconcilier avec leur nouvelle situation.

Les journaux russes rapportent d'intéressants renseignements sur le khana de Khiva ; mais jusqu'à présent ils n'ont pas publié le texte du traité de paix conclu avec le khaan.

On ne connaît donc pas d'une manière précise le sort qui est réservé à la nouvelle conquête de la Russie dans l'Asie centrale ; mais il est évident que, malgré les stipulations du traité, les Russes ne pourront abandonner complètement cet état de l'Asie centrale.

Le Khanat ne deviendra pas une province russe ; mais il sera placé très-probablement, dans la même situation, vis-à-vis du gouvernement russe, que les États médiatiques de l'Inde et de l'Afghanistan occupent vis-à-vis de l'Angleterre. De même que dans ces contrées, rien ne se fait sans l'autorisation du gouvernement de Calcutta, de même on aura soin, à Saint-Petersbourg, à Orenbourg, à Tiflis et à Tachkent de veiller à ce que tout se passe à Khiva au gré de la Russie.

C'est effectivement le seul moyen rationnel pour la Russie de justifier son entreprise et d'en assurer le prix : la pacification des régions centrales de l'Asie et l'ouverture des routes du commerce international. En tout cas, le pays de Khiva aura à traverser une phase de transformation aussi longue que pénible avant que la Russie puisse en retirer ses soldats.

## Les députés des Vosges et M. Beulé.

On sait que la *Gazette vosgienne* a été supprimée, ou tout au moins suspendue, par un arrêté du lieutenant-colonel, chef de la 5<sup>e</sup> légion de gendarmerie, à l'empêcher. Cet arrêté s'appuie sur un décret de l'impératrice, à la date du 11 août 1870, qui aurait déclaré le département des Vosges en état de siège.

Les quatre députés des Vosges viennent d'adresser, à ce sujet, la lettre suivante au ministre de l'intérieur :

« Monsieur le ministre et cher collègue, « Un arrêté du lieutenant-colonel, chef de la 5<sup>e</sup> légion de gendarmerie se disant commandant de l'état de siège dans la 5<sup>e</sup> division militaire,

vient d'interdire la publication de la *Gazette vosgienne*.

L'illégalité de cet arrêté nous est démontrée, et si l'Assemblée était réunie, nous croirions de notre devoir de vous interpellier sur un acte qui porte à nos yeux tous les caractères d'un excès de pouvoirs.

L'autorité militaire considérée comme un fait acquis, et qui ne se discute pas, que le département des Vosges n'est pas en état de siège, par une raison bien simple, c'est qu'il n'y a pas eu de siège.

« Nous n'entendons pas ici, monsieur le ministre, discuter la légalité des décrets de l'impératrice-régente qui ont, en juillet et août 1870, déclaré l'état de siège dans un certain nombre de départements. »

« Cette question sera débattue devant l'Assemblée à une époque qu'elle-même a fixée. Ce que nous affirmons, les décrets à la main, c'est que le département des Vosges n'y a jamais été compris. »

« L'arrêté que nous critiquons s'appuie sur un prétendu décret du 11 août 1870, qui aurait déclaré le département des Vosges en état de siège. Ce décret, monsieur le ministre, n'existe que dans l'imagination de l'autorité militaire. »

« Nous connaissons bien : « 1. Un décret du 26 juillet 1870 (*Journal officiel* du 27), qui met en état de siège les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. »

« 2. Un décret du 8 août 1870 (*Journal officiel* du 9), qui déclare en état de siège les départements compris dans les première, troisième, quatrième et septième divisions militaires, et les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône, appartenant à la 8<sup>e</sup> division militaire ; »

« Enfin des décrets postérieurs qui appliquent la même mesure aux départements de la Haute-Garonne, du Var, des Pyrénées-Orientales, du Cher et de la Nièvre. »

« Voilà tout. « Il suit de là que le département des Vosges n'a jamais été déclaré nominativement en état de siège ; que la 5<sup>e</sup> division militaire, à laquelle il appartient et n'a pas cessé d'appartenir, n'a été l'objet d'aucun décret ; que les 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions militaires ont été seules visées, et que, dans la 5<sup>e</sup> division militaire, formée des quatre départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges, le département de la Moselle seul et nominativement a été placé sous le coup des décrets de l'impératrice régente. »

« Ni les Vosges ni la Meurthe, ni la Meuse n'ont été enlevées au droit commun. »

« Vous nous saurez gré, monsieur le ministre, de signaler à un gouvernement ami des lois l'erreur énorme commise par l'autorité militaire. Il vous était donc réservé, sans aucun doute, de condamner ce département aux rigueurs de l'état de siège français, après les épreuves et les amertumes de l'état de siège prussien. »

« Cette extrémité vous est épargnée, et vous pouvez, vous devez même laisser au patriotisme d'une population aussi sage que républicaine la seule récompense qu'elle souhaite après tant de misères : la jouissance du droit commun et le régime des lois. »

« Agréer, monsieur le ministre et cher collègue, les assurances de notre haute considération. »

« NICOLAS CLAUDE, JULES PERRY, ÉMILE GEORGES, JULES MÉLINE, « Députés des Vosges. »

Voici la réponse de M. Beulé :

« Messieurs et chers collègues, « J'ai reçu hier soir, 20 août, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de l'arrêté qui interdit la publication de la *Gazette vosgienne*. Vous affirmez que le département des Vosges n'a jamais été déclaré nominativement en état de siège, et vous contestez la légalité de l'arrêté. »

« Il me suffit pour vous répondre d'établir nettement la situation. Un décret spécial de l'impératrice-régente en date du 11 août 1870 a déclaré le département des Vosges en état de siège. Ce décret n'a jamais été rapporté. L'original est déposé dans les archives de mon ministère. Vous en trouverez la copie authentique à la préfecture des Vosges. »

« M. le colonel commandant la cinquième division militaire, en prenant son arrêté, a agi dans la limite de son droit. »

« Agréer, MM. les députés et chers collègues, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

« Signé : BEULÉ. »

Le Temps fait suivre la reproduction et l'observation du ministre de l'intérieur de l'observation suivante :

« D'après les recherches que nous venons de faire, le décret en question n'a été inséré ni dans le *Journal officiel* ni dans le *Bulletin des Lois* ; il n'a donc jamais été exécutoire, il est comme s'il n'était pas. »

« On nous rapporte que le maréchal de Mac-

## ÉCHOS DE PARTOUT

M. le baron Paul Drouet de Valles, membre correspondant de la Société géographique de Londres, et l'un des plus savants géographes de notre temps, vient de mourir à Paris à l'âge de soixante-deux ans.

Il se préparait à partir pour la Chine avec trois amis pour remonter aussi loin que possible le cours du Yang-Tse-Kiang et du Pei-Ho.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur vient de faire connaître la part afférente aux divers ministères sur les promotions et nominations à effectuer cette année dans la Légion d'honneur.

Le grand chancelier annonce, en outre, que le conseil de l'ordre se réunira désormais le premier lundi de chaque mois.

On se rappelle le procès intenté à l'*Echo de l'Avois*.

L'*Echo de l'Avois*, décrivant les cérémonies d'un pèlerinage qui venait d'avoir lieu près de Semur, avait cru pouvoir désigner par leurs noms un assez grand nombre de personnes notables qui y assistaient.

Dix-sept personnes nommées ont introduit contre la direction une action en diffamation. L'*Echo de l'Avois* est condamné à 50 fr. d'amende.

M. Bathie vient d'adresser une circulaire aux évêques pour leur annoncer la nouvelle décision du conseil d'État en matière de legs et donations aux conseils de fabrique.

D'après la nouvelle jurisprudence, les conseils de fabrique auront toute liberté d'accepter des legs et donations ; c'est là un véritable retour en arrière que l'on ne saurait trop regretter.

Plusieurs journaux de province avaient annoncé que l'on s'occupait, tant à Versailles qu'à Paris, d'organiser la maison militaire du comte de Chambord, et de recruter pour lui une garde suisse sur le modèle de celle de Charles X.

On assure que M. Ernoul, le nouveau garde des sceaux, se serait ému de ces bruits et qu'il aurait écrit à son collègue de l'intérieur de vouloir bien lui signaler les colporteurs de ces nouvelles, afin de les poursuivre immédiatement.

On annonce de Vienne que M. de la Boullerie a été reçu par l'empereur.

M. de la Boullerie est allé ensuite faire une visite au cardinal Rauscher et l'a félicité du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

On a des nouvelles de la *Virginie* par un navire qui l'a rencontrée en mer, à quelque distance des côtes de France.

La santé des députés, y compris celle de Rochefort, était excellente, et l'ex-rédacteur en chef du *Mot d'ordre* semblait devoir supporter parfaitement la traversée.

On annonce une grande réception à Frohsdorf pour le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, afin de célébrer l'anniversaire de la naissance de M. le comte de Chambord.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, se trouve en ce moment à Villers-sur-Mer ; il est descendu dans une maison sise entre celles qu'habitent le duc de Nemours et le comte de Paris.

On lit dans le *Journal officiel* :

« M. le général Nazare Aga, chargé d'affaires de Perse à Paris, a été élevé au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et a remis, le 18 de ce mois, au président de la république les lettres par lesquelles S. M. le shah de Perse l'accrédite en cette nouvelle qualité auprès du gouvernement de la république française. »

On nous rapporte que le maréchal de Mac-

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 21 Août 1873.

### LE Mystère d'Edwin Drood

PAR CH. DICKENS

#### CHAPITRE III LA MAISON DES NONNES.

(Suite)

« Ils prirent donc assez tristement le chemin de la boutique du marchand de délices où Rosa et ses achats. « Elle n'oublia pas d'offrir quelques bonbons à Edwin, offre qu'il repoussa dédaigneusement. »

Elle portait de temps à autre l'extrémité de ses doigts de fer à ses lèvres vermeilles pour y essuyer certaine petite poudre laissée par le contact des bonbons.

« Maintenant, faites preuve d'un bon caractère, Eddy, et jouez votre rôle. Ainsi votre foi est engagée ? »

« Ainsi, ma foi est engagée. »

« Est-elle jointe ? »

« Charmante. »

« Grande ? »

« Immensément grande. »

Rosa était fort petite.

« Elle doit manquer de grâce?... insinue-t-elle tranquillement. »

« Je vous demande pardon... »

L'esprit de contradiction s'éveillait dans Edwin Drood.

« Elle est ce qu'on appelle une belle femme, une splendide créature. »

« Un gros nez, sans doute ? »

« Non, un petit nez, répliqua vivement le jeune homme. »

« Le nez de Rosa était tout petit. »

« Un long nez pâle avec une proéminence rouge au milieu... Oh ! je connais ce genre de nez, dit Rosa, avec un petit mouvement de tête suffisant et tout en savourant ses délices. »

« Vous ne connaissez pas du tout ce genre de nez, répliqua Edwin avec chagrin, attendu qu'il n'a rien de ce que vous dites. »

« Ce n'est pas un nez pâle, Eddy ? »

« Non, répond le jeune homme, déterminé à ne pas céder. »

« C'est un nez rouge alors ? Je n'aime pas les nez rouges. Cependant on a toujours la ressource de la poudre de riz. »

« Vous n'avez pas de poudre de riz ? »

« Non, répond le jeune homme, déterminé à ne pas céder. »

« C'est un nez rouge alors ? Je n'aime pas les nez rouges. Cependant on a toujours la ressource de la poudre de riz. »

« Elle rougirait d'employer la poudre de riz, dit Edwin qui s'échauffait. »

« Vraiment !... quelle créature stupide ce doit être !... Est-elle aussi stupide en toutes choses ? »

« Elle ne l'est en rien. »

Après une pause, pendant laquelle Rosa

n'avait cessé de regarder le jeune homme avec une petite mine pensive, elle reprit :

« Et cette très-raisonnable créature se complait à l'idée d'être emmenée en Egypte, n'est-ce pas, Eddy ? »

« Oui, elle prend un intérêt raisonnable à la fortune de l'ingénieur. Elle pense que son habileté peut changer la face de tout un pays qui est encore un pays barbare. »

«

Mahon, recevant le général Chanzy, lui reprocha ses attaches républicaines. — Il me semble, général, lui dit-il, que vous vous êtes un peu compromis en faveur de la République...

— Je suis moins compromis que vous, monsieur le président, répondit le général Chanzy, car je n'ai été que président du centre gauche, et vous êtes, vous, président de la République.

Vingt millions en numéraire, en titres, en bijoux et diamants, dépendant de la succession du duc de Brunswick, ont été déposés à la Banque de commerce de Genève par l'un des exécuteurs testamentaires. Les diamants sont évalués à 5 millions.

On mande de Constantinople, le 21 août, soir. Sur la demande spéciale du sultan, le shah a remis son départ. Aujourd'hui il a visité la légation de Perse à Stamboul.

Troubles de Saint-Amand et de Valenciennes

L'Echo du Nord reçoit quelques renseignements sur les troubles qui viennent d'éclater à Saint-Amand, à l'occasion des pèlerinages et qui ont motivé le départ précipité du préfet du Nord.

Mardi soir, à la descente du train de Cambrai à Saint-Amand, les pèlerins se seraient réunis en cortège avec les emblèmes cléricaux et le croix rouge. Aux cantiques d'usage des ouvriers auraient répondu par la Marseillaise. De là serait venu le conflit.

Suivant quelques-uns, les pèlerins auraient répondu aux chants des ouvriers par l'exhibition d'un drapeau blanc, et ceux-ci, par représaille, auraient ramassé une loque rouge qu'ils auraient à leur tour promené au bout d'un bâton. On prétend encore que quelques arrestations ayant été faites, au premier moment, les gendarmes ont dû relâcher leurs prisonniers, et qu'un certain nombre d'ouvriers auraient été, de ce fait, arrêtés le lendemain pour rébellion contre la gendarmerie.

Le retour à Lille du préfet, qui a eu lieu jeudi matin à dix heures, prouve, du reste, que l'agitation est calmée maintenant.

Voici les renseignements que reçoit de son côté un journal d'une autre couleur, le Propagateur du Nord, sur les troubles de Saint-Amand et de Valenciennes :

A Saint-Amand, une foule considérable attendait l'arrivée du train ramenant les pèlerins.

A la sortie de la gare, les pèlerins entonnèrent des cantiques. Plus de 200 personnes se mirent alors à chanter la Marseillaise, en criant en outre : A bas la cocotte ! à bas les pèlerins ! Le drapeau rouge était porté par un des meneurs. M. le commissaire de police s'empara du drapeau, mais il fut entouré et frappé ainsi que ses agents.

La gendarmerie intervint et réussit, non sans peine, à rétablir l'ordre. Un des émeutiers a été assez sérieusement blessé.

A Valenciennes, plus de deux mille personnes attendaient les pèlerins à la gare. Ils ne furent l'objet d'aucune insulte, mais à leur entrée à l'église, une foule considérable entonna, comme à Saint-Amand, la Marseillaise.

Les gendarmes ont été assaillis à coup de pierres et ont dû exécuter une charge à la baïonnette pour se dégager.

Un officier de dragons, qui engageait un ouvrier à rester calme, a été entouré et a dû gagner le poste de police pour échapper aux mauvais traitements. Ce n'est qu'à une heure avancée que le calme a été rétabli.

Le nombre des arrestations s'élève à quarante. Ces individus ont été à la disposition du parquet de Valenciennes.

M. le préfet, M. le procureur général, se sont rendus à Valenciennes et à Saint-Amand dans ces deux villes, mais on ne prévoit pas de nouveaux désordres.

A Valenciennes, la manifestation semblait plus politique qu'anti-religieuse. Il n'y a eu, disent nos correspondances, aucuns cris contre les pèlerins. On a crié seulement : Vive la République ! et chanté la Marseillaise.

D'après les derniers renseignements, la situation est aujourd'hui fort calme à St-Amand ; il y a eu avant-hier une assez vive émotion, lorsqu'on a vu conduire à Valenciennes les trente-quatre individus arrêtés pour insultes aux pèlerins et pour avoir attaqué les gendarmes à coups de pierres.

Le préfet du Nord, M. Séguier, le sous-préfet de Valenciennes, M. de Soussielles, et le général commandant la 3<sup>e</sup> division, n'ont quitté Saint-Amand que lorsqu'ils ont eu acquis la certitude que l'ordre ne serait plus troublé.

A Valenciennes, les troubles qui ont eu lieu sont sans importance et n'ont occasionné aucune arrestation.

INCENDIE DE SAUMUR

TROIS VICTIMES.

Les journaux de Saumur nous apportent la nouvelle d'une épouvantable catastrophe arrivée dans cette ville, mardi dernier.

Nous leur empruntons les détails suivants : Mardi, vers 11 heures du soir, le feu a éclaté au deuxième étage d'une maison de la rue Haute-Saint-Pierre, et en un instant a envahi le troisième et les combles. Les habitants de la ville, arrachés de leur premier sommeil par les appels sinistres de la générale, se pressèrent sur le lieu du sinistre.

Les premiers arrivants furent témoins d'un horrible spectacle. Le troisième étage occupé par la famille Bourgeau, composée du mari, ouvrier peigneur, de la femme, porteuse du Courrier de Saumur, et de leur enfant, âgé de treize ans. Enfermés dans un cercle de flammes, il ne leur resta pas d'autre alternative que de se laisser dévorer par la fournaise, ou de sauter dans la rue d'une hauteur de près de vingt mètres.

Bourgeau enveloppa sa femme dans un matelas et la jeta par la fenêtre. Mais le matelas se déroula, tombe d'un côté et la malheureuse d'un autre. Elle est broyée. On transporta à la pharmacie voisine cette masse informe dont la mort s'empara quelques instants après. L'enfant avait suivi la mère enveloppé dans une couette. Le pauvre petit, malgré sa chute épouvantable, n'a aucune lésion apparente ; mais tout son corps est inerte : la mort a déjà fauché cette existence.

L'incendie continue à faire des progrès rapides ; il fait irruption dans la chambre où le père s'est réfugié. Bourgeau enjambe l'appui de la croisée. A son tour, il va se lancer dans l'espace. A gauche, à deux mètres à peu près, se trouve une fenêtre de la maison voisine. Au-dessous, à un mètre environ, un cordon de pierre large de quelques centimètres court sur toute la façade. Le malheureux ouvrier se croit sauvé. Il s'appuie les pieds sur le cordon, et, les mains collées au mur, il essaiera de gagner cette fenêtre ; le mur est brûlant, les mains du malheureux n'en peuvent supporter le contact ; par un miracle d'équilibre, il se maintient dans cette position pendant quelques minutes ; mais les flammes l'environnent, elles sortent par toutes les ouvertures, sous sa tête et sous ses pieds... c'est fini, plus d'être, rien ne peut le sauver... il se laisse tom-

ber dans le vide... un cri d'horreur s'échappe de toutes les poitrines... on entend un bruit sourd, celui d'une masse pesante tombant d'une hauteur de soixante pieds sur une pile de matelas. Bourgeau est mort, il a la colonne vertébrale brisée.

Un frisson d'horreur parcourt la foule ; le bruit circule que deux enfants sont restés dans cette maison en flammes. Le lieutenant de pompiers et le maréchal-des-logis de gendarmerie s'élancent ensemble. Un sinistre craquement se fait entendre ; des combles jusque aux caves la maison s'abîme. Une barrière terrible et infranchissable se dresse devant ces deux hommes courageux. Heureusement, le bruit qui circulait était faux.

Les trois victimes avaient, respectivement, 56, 44 et 13 ans.

NOUVELLES A LA MAIN

Une observation du Gavois, dont nous sommes malheureusement appelés à contrôler chaque jour la justesse : Les gouvernements changent, les révolutions passent, mais les employés d'administration restent.

Quand donc changeront-ils ou deviendront-ils polis ? Hier, j'accompagnai un de mes amis à la mairie de son arrondissement.

L'employé auquel il avait affaire déguistait avec amour une livre de raisin et tournait le dos au guichet. Au bruit qui se fait derrière lui il daigne se retourner, écoute l'exposé du cas qui nous amène, puis, sans mot dire, continue de manger.

Quand ce manège eut duré cinq bonnes minutes, mon ami, qui commençait à s'impatienter, dit au mangeur : Pardon, monsieur, s'il est absolument nécessaire que tout votre raisin soit mangé avant que vous vous occupiez de moi, passez m'en un peu, nous vous aiderons.

— Je ne suis pas ici pour recevoir vos observations, répond le mangeur. Et il nous ferma la porte au nez. Pourquoi diable ce monsieur était-il là ?... Saurait-ce uniquement pour manger du raisin ?

Voici un joli tableau de Vienne tracé par Bernardille à la fin de la chronique du Français :

« En définitive, Vienne est une ville de cocagne, à la seule condition d'avoir assez d'argent pour y vivre. La population en est aimable, facile, douce, amoureuse du luxe, de toutes les délicatesses et de tous les plaisirs.

« On a dit que si Berlin est Sparte, Vienne est Athènes ; mais, hélas ! Athènes se double ici de Sybaris, et même, à dire vrai, Sybaris pourrait bien étouffer Athènes. Sur ce chapitre, il faudrait en trop dire pour en dire assez. Il suffit de parcourir Vienne pendant quelques jours, d'entrer dans ses cafés, dans ses parcs, même dans ses tramways, de voir ce que regardent, ce qu'écoutent et applaudissent au Wankhall ou ailleurs les bourgeois de Wollzeile et du Ring, pour avoir de cet abandon de mœurs et de cette incroyable liberté d'allures une idée que confirment et étendent singulièrement toutes les observations ultérieures.

« Le règne dans cette grande ville une dé-moralisation générale, qui ne s'affiche point d'une façon brutale et provocante, mais ne prend pas non plus la peine de se cacher, qui se montre partout avec une sorte de bonhomie et qui est tranquillement acceptée comme un fruit de la civilisation moderne.

« Pour tout faire entendre en deux mots : Vienne est une ville de tolérance, j'allais dire une ville de joie. Epicure et Anacréon l'auraient choisie pour patrie.

Le gros banquier Z... a gagné un fluxion de poitrine des plus graves. Il est à la dernière extrémité.

Survient une complication dans son état, deux ou trois autres maladies se déclarent... Et cela le sauve.

Ses amis, quelques jours après, parlent de ce merveilleux résultat.

« Cela n'est pas très-extraordinaire, dit quelqu'un, et il y a beaucoup d'exemples de cas semblables.

« Et comment expliquez-vous la chose ? — C'est bien simple, quand on n'a qu'une maladie, le médecin est plus fort qu'elle et on meurt, mais quand on en a cinq ou six, elles sont plus fortes que le médecin et on guérit.

Le Constitutionnel engage une polémique avec un confrère. Cette phrase lui a échappé hier : « Du reste, si ce journal veut bien se replier un instant sur lui-même, etc. »

Se replier sur soi-même ! L'habitude du serpent... de mer !

Clairville croise avant-hier sur le boulevard (35 degrés à l'ombre !) un de ses amis les plus intimes et se contente de le dévisager d'un air indifférent.

« Qu'as-tu donc ? lui dit l'ami. Comme tu es froid avec moi !

« Mon cher, dit le vaudevilliste, c'est par amitié ; j'ai pensé te rafraîchir un peu en étant très-froid en ta présence.

CONGRÈS

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu, hier, à trois heures, dans le grand salon de l'hôtel de ville, sa deuxième séance générale.

Quatre communications des plus intéressantes y ont été faites successivement par M. l'abbé Ducrot, M. Gaudry, M. le docteur Blanc et M. Aristide Dumont.

M. l'abbé Ducrot a développé des considérations générales sur la faune et la station préhistorique de Solotrè.

Ces considérations se rattachent directement à l'excursion qui se fait aujourd'hui même, nous ajoutons l'examen de son travail jusqu'à demain, nous prometant bien d'utiliser son travail pour le compte-rendu de notre voyage.

M. Gaudry a communiqué ensuite au congrès le résultat des fouilles qu'il a effectuées au mont Léberon, et qui ont amené la découverte de nombreux fossiles, dont les espèces sont fort curieuses à étudier.

C'est dans le département de la Vaulsue, sur les bords de la Durance, et presque parallèlement au mont Ventoux, que s'éleva le mont Léberon.

Les gisements qui s'y trouvent ont été étudiés dès 1832. Si M. Gaudry y a fait plus particulièrement des recherches, c'est qu'il existe de nombreux points de comparaison entre ces gisements et ceux qu'on trouve en Grèce, entre Marathon et Athènes.

Habités dès notre enfance à l'idée que tout ce qui nous entoure sortit complet du chaos pendant la durée d'une semaine, à nous peindre le père commun des hommes imposant, vers les premiers jours de la création, son nom véritable à chaque individu de la cohorte vivante qui venait animer un univers naissant, nous ne concevons guère que des races nouvelles puissent se développer dans l'univers, et que de vieilles races tout entières en aient pu disparaître.

Cependant, l'examen de différentes roches, telles que les calcaires, les grès et les schistes, donne un éclaircissement à cette croyance surannée, et a conduit tous nos naturalistes à comparer et à étudier les monuments d'un monde qui n'est plus.

M. Gaudry y remarque beaucoup de ressemblance entre les fossiles du mont Léberon et les fossiles de Grèce. Là comme ici, il a retrouvé les rhinocéros, les gros sangliers, des herbivores, des antilopes, des carnassiers, parmi lesquels des hyènes, et une infinité d'autres animaux dont les races sont aujourd'hui perdues.

Mais quatre espèces, très-connues de nos jours, ont particulièrement éveillé son attention.

1<sup>o</sup> Les hipparions, dont il a trouvé 80 ossements en Grèce et 30 à Léberon. Les espèces sont les mêmes ; mais, parmi les premiers, se trouvent des squelettes beaucoup plus gros que les plus gros de Léberon, et, parmi les seconds, se trouvent des squelettes beaucoup plus grêles que les plus grêles des fossiles grecs.

2<sup>o</sup> Les sangliers, qui ont, dans les deux pays, une ressemblance à peu près absolue ; 3<sup>o</sup> Les lagossaires, dont les squelettes diffèrent très-peu ; Et

4<sup>o</sup> Les gazelles, dont l'espèce, à peu près perdue en France, ne se retrouve plus qu'en Afrique.

Ces recherches, ces ressemblances et ces différences remarquées entre les races anciennes rendent plus que probable cette hypothèse que certaines espèces se sont séparées en races naturelles, au temps géologique, mais qu'elles se rattachent toutes à une seule espèce.

On trouve plus facile à présent de donner un nom à chacune des races, mais le créateur, qui accomplissant son œuvre et en la variant comme il l'a fait, n'avait pas voulu certainement toutes ces distinctions, dont les paléontologues modernes sont si prodigieux.

Après cette intéressante communication, M. le docteur Blanc a traité des moyens de prévenir le choléra.

Selon lui, le choléra se transmet par le vent, ou d'homme à homme, ou surtout, par les eaux employées pour les boissons.

Il a étudié, à la Havane, l'épidémie épouvantable de 1866 et de 1867.

Cette épidémie s'est répandue dans toutes les Indes, à la suite d'un pèlerinage, et a gagné peu à peu toute l'Asie.

Elle a continué, depuis, sa marche lente et incessante vers l'Europe, à ravage, l'hiver dernier, la Russie et l'Allemagne, et il est à craindre, d'après le docteur Blanc, qu'à l'automne prochain, elle ne gagne la France.

Si la prédiction est effrayante, M. le docteur Blanc nous donne le moyen de nous préserver.

Ayez une bonne hygiène, dit-il, soyez modérés, ne mangez pas de fruits verts, surtout ne prenez pas peur.

La peur ne donne pas le choléra, mais elle le propage. On a vu des personnes résister, par la volonté, au développement du fléau.

Méfiez-vous surtout des eaux que vous buvez. Elles peuvent souvent contenir des éléments cholériques. Il résulte, d'une expérience que le hasard lui a fournie, que sur 19 personnes ayant pris des boissons possédant des germes de choléra, cinq ont eu des attaques dans les 74 heures.

Prenez donc de l'eau de Saint-Galmier ou de Saint-Alban ou même de l'eau filtrée d'une ville où le choléra n'existe pas.

De cette façon, si une épidémie éclate, vous n'avez rien à craindre, et vous pouvez, sans épouvante, consacrer vos soins aux êtres qui vous sont chers et que le terrible fléau n'aura point épargnés.

En dernier lieu, M. Aristide Dumont a pris la parole pour populariser l'idée du grand canal d'irrigation du Rhône qui doit préserver toutes nos rives si fécondes du phylloxera, cet épouvantable des vignes, que la science est encore impuissante à combattre, mais que l'irrigation détruit souverainement.

M. Dumont propose de dériver trente-trois mètres d'eau par seconde à l'étage du Rhône à la hauteur de Conzieu, et de créer un canal arrosant les deux rives, la rive gauche de Tain à Mornas, la rive droite de Mornas à Montpellier.

Utilisant l'étranglement si remarquable de la vallée du Rhône à Mornas, l'auteur projette en ce point un siphon pour faire passer le canal de la rive gauche à la rive droite. Ce siphon, composé d'un pont fixe à hauteur ordinaire et de tuyaux en fonte ou en tôle, est un travail ne présentant dans son exécution aucune difficulté sérieuse.

Cette combinaison a l'immense avantage d'arroser les deux rives. Tandis que sur la rive droite, à l'amont de Mornas, il n'y a que des montagnes, sur la rive gauche s'étendent de magnifiques plaines irrigables d'une superficie de soixante mille hectares.

Sur la rive droite, la zone d'irrigation ne prend une grande importance qu'au-dessous de Mornas, mais jusqu'à Montpelier et la mer, elle présente de magnifiques proportions.

Cette conception d'un canal unique, embrassant les deux rives, utilisant l'étranglement de Mornas, se calcule d'une manière remarquable sur la nature des lieux. Un tel canal, loin de s'élever dans les montagnes de l'Ardeche, peut être utilisé à peu de distance de sa prise d'eau, car la zone irrigable commence à Saint-Vallier.

La côte du radier de la prise est de cent trente-neuf mètres au-dessus du niveau de la mer. Après avoir traversé les plaines du Péage et des Sablons, le canal longerait le chemin de fer jusqu'à Saint-Vallier ; après la traversée de cette ville, il suivrait toujours parallèlement la ligne ferrée jusqu'à Crozes. De ce point jusqu'à Tain, il serait en tunnel. Au sortir de ce tunnel, le canal traverserait la route de Tain à Romans, l'Isère au-dessous de Beaumont-Montoux, passerait derrière Valence à mi-coteau, et, suivant ce dernier jusqu'à la Vache, franchirait la Drôme à Livron, la Tessonne au-dessous de Mirmande, le Roubion vers Saint-Marcel.

Après cette traversée le canal reprend le flanc du coteau, passe au-dessous du couvent des Trappistes, s'engage en souterrain derrière Donzère, traverse la Berre, passe au-dessous de Clansaye, au-dessus de Saint-Paul-Trois-Châteaux et Saint-Restitut, derrière le Suz-le-Toussier et Rochegude, où il traverse la Lèze, aboutit sur le coteau situé au-dessus de Mornas, et déverse ses eaux dans un réservoir établi sur ce plateau.

La longueur de ce canal, de la prise d'eau à Mornas, serait de 181 kilomètres. Toutes les plaines pourraient recevoir ses eaux, et la possibilité de créer un grand nombre d'usines serait une source de richesses immenses pour la vallée.

De réservoir de Mornas, le canal reprendrait son cours et passerait sur la rive droite du Rhône, au moyen d'un aqueduc siphon. Le siphon se déverserait dans un réservoir

établi sur le plateau de Vénéjean, dont le radier serait à la cote quatre-vingt-quatorze mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce réservoir partirait le canal d'irrigation de la rive droite du Rhône, qui passerait derrière Vénéjean, vers Saint-Nazaire, suivrait le flanc du coteau derrière Saint-Gervais, traverserait la Cèze vers Saint-Michel-d'Euzet.

Le canal se dirige ensuite sur la banlieue d'Uzes, en traversant, par un tunnel de huit kilomètres, le seuil de Pougnaudresse, passe derrière Saint-Charles, franchit le Gardon à Moussac, arrose les deux flancs de cette vallée, pénètre par un tunnel dans la vallée du Viroude, se retourne sur son flanc au-dessus de Sommières ; de là il arrive à Montpellier à la cote de soixante mètres au-dessus du niveau de la mer, et crée dans toute la banlieue de cette ville une irrigation d'une grande importance ; de nombreuses rigoles traitent distribuer les eaux dans les vastes plaines situées entre son tracé et la mer.

Cette ingénieuse combinaison sera bientôt, sans doute, réalisée, et promet, dès à présent, les plus fertiles résultats.

A cinq heures la séance du congrès a été levée.

Le soir, le comité lyonnais offrait aux membres du congrès une brillante réception dans la cour du palais Saint-Pierre, brillamment éclairée par la circonstance. Une musique militaire a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, tandis que les bois sonnés les plus variés circulaient à profusion parmi les membres présents.

Charmante soirée qui ne s'est terminée qu'à onze heures et demie du soir.

La conférence de M. Karles Vogt

Nous devons un accueil d'autant plus sympathique à M. Karl Vogt, que, comme nous l'avons déjà dit, il est un des bien rares Allemands qui ont protesté contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne. Personne n'a oublié ses lettres chaleureuses et énergiques qui parurent alors dans le Journal de Genève.

C'est que M. Vogt est bien un peu le fils de la France. De 1844 à 1846 il vécut à Paris où il fonda, avec quelques compatriotes, la Société scientifique des médecins allemands de Paris. Elu plus tard par sa ville natale, Giessen, où il occupait une chaire à l'Université, etc., il fut élu, en 1848, il fut élu membre de l'Assemblée nationale, et fut élu député de la France.

M. Karl Vogt est naturalisé Suisse et professeur à Genève. Il a donc l'habitude de l'enseignement en français. Mais il écrit mieux le français qu'il ne le parle, quoique l'expression lui arrive juste et très-nette. Il y a dans son débit une chaleur, une sorte de passion dogmatique qui attire l'auditeur à sa parole. Ce n'est point du reste un savant absolument impartial, prudent, qui s'arrête à la seule constatation des faits reconnus. M. Vogt va au-delà, il prend parti. Il prend peut-être même trop parti, et quoiqu'il fasse de l'orthodoxie à rebours, c'est encore de l'orthodoxie qu'il fait, et l'orthodoxie n'est point un procédé scientifique.

« Car depuis que le jugement pend d'un côté, dit Montaigne, on ne se peut garder de contournier et torde la narration à ce « biais. » Montaigne avait le sentiment du vrai procédé scientifique. L'éminent savant de l'autre jour l'a dit d'ailleurs lui-même avec une bonne foi charmante : « C'est peut-être du roman que je vous fais. — Il y a en effet dans la parole de M. Vogt une sincérité évidente. Seulement il apporte dans la science quelque passion ; « son jugement pend d'un côté. »

Le naturaliste si remarquable qui a fait avec M. Agassiz l'histoire naturelle des poissons d'eau douce ; le piquant humoriste qui a fait les Recherches sur les sociétés d'animalier, le savant ethnologue qui a fait les Leçons sur l'homme parleront cette réserve à un profane. Ce sera le cas, en le faisant, de répéter encore modestement avec Montaigne : « Ce que j'en opine, c'est pour donner la mesure de ma vue, non la mesure des choses. »

Nous passerons rapidement sur la partie descriptive de la conférence de M. Vogt, bien que cette description ait été parfois très-énergique, et même émue, lorsqu'il a raconté par exemple les dangers courus par un savant grec, M. Schmidt, et ses compagnons, dans l'examen qu'ils firent, en 1863, de la terrible éruption du Giorgios, volcan sous-marin de la baie de Santorin, où par parenthèse on a découvert sous les laves et les rapilli un Herculanum contemporain au moins de la guerre de Troie.

La partie intéressante de la leçon de M. Vogt est, en effet, sa théorie sur la formation des volcans.

La vieille théorie, celle que M. Vogt appellerait volontiers la théorie orthodoxe, est que la terre est une masse à l'état de fusion ignée et seulement recouverte par une croûte solide de la plus minime épaisseur. On avait cru voir dans le phénomène des volcans une preuve du feu central, de même qu'on avait cru voir dans le feu central une explication du phénomène des volcans. M. Vogt a bien fait apercevoir le cercle vicieux.

On considérait donc le volcan comme une fissure qui met en communication l'écorce de notre globe avec l'intérieur. C'était, dit-on, un siphon, un évier par lequel s'échappait le trop-plein de la chaudière interne. On y voyait même une précieuse soupape de sûreté, qui évitait le déchirement de l'écorce terrestre, comme la soupape évite l'explosion de la chaudière. Le phénomène des volcans n'était que la reproduction sur une petite échelle de la formation de la montagne primitive ignée.

Mais comme on ne sait pas très-bien comment s'est fait la montagne primitive ignée, on disait encore que la croûte solide, que l'on peut comparer pour l'épaisseur à une feuille d'or battu sur une orange fluide, en pressant sur cette partie fluide, la chassait par les trous d'évier.

M. Vogt s'élève contre la théorie du feu central, dans laquelle il ne voit qu'une sorte de réminiscence du Tartare et de l'enfer. Les preuves du feu central sont au nombre de trois : 1<sup>o</sup> la théorie donnée par Laplace sur la formation de la nébuleuse ; 2<sup>o</sup> l'augmentation de la chaleur à mesure qu'on descend dans l'intérieur de la terre ; 3<sup>o</sup> les phénomènes volcaniques.

Pour la théorie de la formation de la nébuleuse, rien n'indique, dit M. Vogt, si notre nébuleuse est ou non arrivée à la période de solidification. Pour les phénomènes volcaniques on a vu que c'est une pétition de principe : La lave prouve le noyau liquide ; le noyau prouve la lave. Reste l'augmentation de la chaleur terrestre. M. Vogt explique que les constatations sont tellement variables que, si elles contiennent un élément fixe, cet élément ne peut être qu'extrêmement minime.

L'augmentation d'un degré thermométrique se présente en effet avec des écarts qui varient, sur des points parfois très-rapprochés, de 16 à 118 mètres.

Il arrive même que, comme au puits artésien de Grenelle, ce qu'on pourrait appeler le coefficient thermométrique diminue à mesure que l'on descend plus bas.

De tout ceci, M. Vogt conclut que la production de chaleur intérieure est due uniquement à des réactions chimiques. Dans les houilles ou ces réactions sont très fortes, la chaleur augmente dans de grandes proportions. Dans les granits, où la réaction est presque nulle, l'augmentation de chaleur est aussi presque nulle.

M. Vogt considère donc les volcans comme des phénomènes purement superficiels de l'écorce terrestre. Il explique leur force de projection par la tension de la vapeur d'eau. Le premier phénomène qui frappe dans une éruption, c'est l'immense nuage blanc et évidemment composé de vapeur d'eau qui s'élève au-dessus du cratère. Un volcan ne serait donc ainsi qu'une immense chaudière à vapeur, et les Italiens, en donnant à ces officines chimiques le nom de caldera, n'ont fait que leur donner leur véritable nom.

Mais c'est ici que commence la difficulté. Depuis un certain nombre d'années, divers savants ont expliqué la force de projection des volcans par tension de la vapeur d'eau. Cette théorie n'appartient pas en propre (nous le croyons du moins) à M. Vogt. On disait qu'il y avait production volcanique toutes les fois que par quelque fissure l'eau de la mer pénétrait dans le foyer du volcan, et, comme Vogt, on citait à l'appui ce fait qu'un très-grand nombre de volcans, tels que celui de l'île de Jean Maya, celui de Santorin, l'Hécla, l'Etna, le Vésuve, le Stromboli, etc., loin de nous, les volcans d'Anakala, une des îles Aleutiennes, celui de Saint-Vincent, dans les Antilles ; de Banda, dans les Molouques ; de l'île Barren, dans le golfe du Bengale, etc., etc., sont tous dans le voisinage immédiat de la mer.

Toutefois la première question que l'on se pose dans le système de M. Vogt, c'est celui de savoir comment l'introduction de l'eau dans la chaudière du volcan peut produire de la vapeur, il faut que l'eau soit portée à l'état d'ébullition. Or, rien de plus simple pour les savants qui ont précédé M. Vogt dans cette théorie. L'eau se répandant sur des matières en ignition est immédiatement transformée en vapeur et elle lance dans l'atmosphère les laves et les rapilli. Mais qu'on n'oublie pas que, pour M. Vogt, la chaudière est froide. Il n'y a pas de feu central, comment donc expliquer que l'eau subisse une si énorme élévation de température ?

C'est là que se produit la théorie propre à M. Vogt. Depuis que M. Hirn, qui, par parenthèse est en ce moment un de nos hôtes du congrès, depuis que M. Hirn, le premier, croyons-nous, a démontré cette théorie, que l'on appelle l'équivalence mécanique de la chaleur et du mouvement, et qui est une des grandes découvertes scientifiques modernes, il y a une tendance à expliquer tous les phénomènes par cette équivalence.

Toute chaleur, d'après cette théorie aujourd'hui universellement admise, est du mouvement transformé, et réciproquement. Matière et force sont identiques, et il ne peut plus s'enfanter un atome de force, si l'on peut ainsi parler, qu'un atome de matière. A chaque atome de matière correspond un atome de force, c'est-à-dire de mouvement. Si donc, dit M. Vogt, il y a dans le phénomène volcanique production de chaleur, c'est qu'il y a eu mouvement.

Ce mouvement, il le trouve dans certains affaissements du sol. M. Vogt a calculé que si une couche de terre d'un kilomètre carré et de 24 kilomètres d'épaisseur, s'affaissait d'un pied seulement, ce mouvement développerait une chaleur capable de réduire en fusion — la température de la lave étant ordinairement de 1,300 degrés seulement — 266 millions de kilogrammes de basalte. La dernière éruption du Vésuve n'en a produit que 33 millions.

Toutefois M. Vogt ne néglige pas de faire entrer en ligne de compte la chaleur produite par la pure action chimique des matières qui composent l'écorce terrestre, et qui s'exacerbe lorsque l'eau de la mer pénètre dans son foyer. Cette action chimique est, du reste, encore du mouvement.

Quant aux causes des affaissements de terrain, M. Vogt les voit dans la dissolution, par l'introduction des eaux, de couches meubles ou solubles. C'est ainsi, dit-il, qu'il y a en Suisse trois centres de tremblements de terre : Bâle, Viège dans le Valais, Eglisau près du Rhin, l'ouest de Schaffhouse. Viège a des couches de gypse. Bâle a des couches de gypse et de sel gemme, ainsi qu'Eglisau, où l'on compte en moyenne 100 secousses de tremblement de terre par an.

Telle est la théorie de M. Vogt, qui, nous devons le dire, n'a pas porté la conviction dans l'esprit de tout le monde. Relativement aux voisinages de la mer pour les volcans, qui est un des points capitaux, on remarque que si le fait est vrai en général, il est cependant loin d'être constant, car les volcans des Cordillères, qui sont si considérables, sont des volcans continentaux.

Maintenant ce n'est pas à dire qu'il faille davantage expliquer les volcans par l'action du feu central, dont aucun fait sérieux n'est encore venu démontrer l'existence. Il semble que, pour longtemps encore, on doive, en ce qui concerne la formation des volcans, être réduit aux hypothèses, aux romans, comme dit M. Vogt. On paraît cependant plutôt voir leur origine dans des réactions purement chimiques que dans la chaleur produite par des affaissements de terrain.

E. G.

Nous croyons intéressant de publier le compte rendu suivant des premières séances tenues par les sections d'économie politique et d'anthropologie, qui sont bien celles dont les travaux offrent incontestablement le plus d'intérêt :

Section d'anthropologie

Séance préparatoire. — Elections : D'Bro

CHRONIQUE

Dimanche dernier, les électeurs de Belleville-sur-Saône ont procédé à l'élection d'un conseiller d'arrondissement.

Voici le résultat : M. Merthaler, maire de Belleville, candidat républicain, a été élu par 1,842 voix sur 1,887 votants.

C'est un succès de plus pour la république.

La prochaine conférence publique du congrès sera donnée par le célèbre astronome, M. Janssen, dont les Lyonnais n'ont point oublié les brillantes conférences cet hiver et en 1870.

M. Janssen est attendu de Paris ce soir ou demain.

La conférence aura lieu dans la salle de l'ancienne école, M. Janssen ayant désiré parler dans une salle où sa voix pût porter facilement.

Cette conférence aura cela de particulièrement intéressant que M. Janssen y fera des expériences physiques du plus haut intérêt.

On lit dans le Progrès de Saône-et-Loire : C'est aujourd'hui samedi 24 août que l'association pour l'avancement des sciences visite la célèbre station du Croc-de-Charnier, à Solutré.

L'académie de Mâcon et les autorités municipales se proposent de recevoir à leur arrivée les savants visiteurs. L'académie fait exécuter à cette occasion à Solutré, sur un terrain que M. Arcelin a mis à sa disposition, des travaux considérables.

L'abbé Ducrot, pour le compte de l'association, a fait de son côté et sur d'autres fonds, préparer une fouille importante.

Ces fouilles ont pour but de mettre les membres de l'association française à même d'étudier sur place les premiers gisements archéologiques découverts par M. de Ferry et Arcelin et que leurs travaux ont vulgarisés.

Le produit de ces recherches est destiné au musée de Mâcon, où les antiquités de Solutré seront largement représentées, grâce au don d'une collection particulière qui vient d'être faite à l'Académie.

Cette collection, que la commission du Musée fait installer dans une des salles de l'hôtel-de-Ville, sera bientôt ouverte au public et permettra d'étudier dans son ensemble ce qui reste de la peuplade préhistorique de Solutré : armes et outils en silex et en os, ossements d'animaux ayant servi à l'alimentation de la tribu et, parmi eux, le renne, l'aurochs, le cheval, le mammoth, l'ours, le tigre, etc.

Enfin, chose aussi rare que précieuse, les ossements mêmes des anciens chasseurs de rennes, recueillis dans leur antique sépulture.

Par arrêté du 19 août 1873, M. le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts a nommé membre du conseil départemental de l'Instruction publique du Rhône M. Bonnefoy, conseiller général, en remplacement de M. Gailleton, démissionnaire.

Une nouvelle intéressante pour le commerce lyonnais au point de vue de ses relations avec les départements de l'Est.

Les journaux de Bar-le-Duc annoncent que le conseil général de la Meuse a reçu communication d'une dépêche par laquelle M. le ministre des travaux publics fait connaître l'intention du gouvernement de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à l'approbation de la construction du canal de jonction de la Meuse à la Moselle et à la Saône.

Les ouvriers foulardiers de Tarare viennent de se mettre en grève, demandant une augmentation de salaire.

Baptiste, le concierge de la préfecture, attaché comme huissier au cabinet du préfet, et qui en cette qualité avait vu passer huit ou neuf préfets, a succombé avant-hier matin aux attaques de la fièvre typhoïde.

L'Abelle du Bugey, de Nantua, nous apprend que les dernières chaleurs ont occasionné une maladie épidémique sur la race porcine dans le pays de Gex. A l'autopsie, la cause stomacale se trouve très-gonflée de gaz. Le défaut des fonctions digestives paraît déterminer tantôt une apoplexie foudroyante. Dans les alpages, la même maladie a sévi et a fait des victimes.

La hausse sur les grains devient générale et prend de plus fortes proportions à mesure que les battages se font et accusent le faible rendement des gerbes.

Pour le blé, pas une seule région ne présente de baisse cette semaine, et le prix moyen général s'élève, par quintal métrique, à 34 fr. 72 avec 1 fr. 12 de hausse depuis huit jours.

Pour le seigle, toutes les régions, sauf celle du nord-ouest, sont en hausse, et le prix moyen se fixe à 20 fr. 07, supérieur de 73 centimes à celui du samedi précédent.

En ce qui concerne l'orge, la hausse est aussi générale, mais moins prononcée : il n'y a eu de baisse que dans la région du sud-est, le prix moyen se fixe à 20 fr. 22 avec 55 centimes de hausse.

Enfin, pour l'avoine, une seule région, celle du sud, présente de la baisse ; une autre, celle de l'est, conserve le même prix moyen ; tous les autres sont en hausse ; le prix moyen, fixé à 20 fr. 31, est supérieur de 29 centimes à celui du samedi dernier.

A l'étranger, le mouvement ascensionnel continue et s'accroît principalement dans l'Europe septentrionale.

Les vendanges vont commencer la semaine prochaine en Gironde et en Dordogne. On attend, vers la fin du mois, la première pièce de vin doux du Midi.

Cette primeur est ordinairement du vin blanc de Bergerac, sucré, mousseux, très-agréable au palais, mais auquel il ne faut pas se fier outre mesure, car il est traité en diable.

Les habitants du pays assurent qu'avec deux litres de Bergerac on grise un éléphant et deux porteurs d'eau.

L'Observatoire de Marseille vient encore d'être favorisé par la découverte d'une comète nouvelle, l'avant-dernière nuit, par M. Borrelly, dans la constellation du Lynx.

le moins le nombre des comètes visibles pendant le cours de 1873.

Malheureusement pour les amateurs d'astronomie, qui ne possèdent pas de télescopes, aucun de ces astres n'est visible à l'œil nu.

Les fêtes musicales de Chambéry se sont passées sans que le moindre accident soit venu troubler le cours.

Malheureusement, il n'en a pas été de même lundi de celle d'Aix-les-Bains.

La Gazette du peuple nous apprend, en effet, qu'au moment où l'on traitait le feu d'artifice, au port de Puer, des cris répétés se firent entendre dans l'avant-port du lac.

Les spectateurs se portèrent sur la digue, et à la vue des flammes de Bengale on aperçut un bateau en détresse, que les vagues poussaient vers la chaussée.

Le bateau vint échouer près de la jetée ; on s'empressa autour des naufragés, qui avaient de l'eau jusqu'au dessous des bras, et grâce au concours de la société musicale de Saint-Denis, en peu d'instants dix personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes et des enfants, étaient sortis de l'eau.

Mais la ne devait pas se terminer ce triste épisode de la fête.

On avait conduit les naufragés dans un café du port ; ils commençaient à se remettre, lorsque M. Cornu, conducteur des ponts et chaussées, qui, jusqu'à ce moment, encourageait les siens et cherchait à calmer leur émotion, s'est adouci sur lui-même, et malgré les soins pressés qu'on lui a prodigués, sous la direction du docteur Blanc, il a succombé sans recouvrer connaissance.

Une femme, ses enfants, le fiancé de sa fille aînée étaient auprès de lui, quand on a dû constater que tout espoir de le sauver était perdu.

On peut juger de la désolation de cette famille et de ses amis, qui s'étaient réunis pour fêter une union qui devra s'accomplir dans le deuil.

Un fait mystérieux, qui fait en ce moment le sujet de toutes les conversations, vient de se passer à D. (Saône-et-Loire). Un chasseur, ayant tiré un corbeau, l'envoya ramasser par son chien. Quelle fut la surprise du chasseur quand, en prenant l'oiseau dans la gueule du chien, il aperçut, fixé au cou du volatile, une petite chaînette à laquelle était fixée une plaque d'argent. Sur cette plaque, le chasseur lut distinctement ces mots :

« Ce jourd'hui 13 février 17... le roy Charles XII m'a attaché ce collier, afin qu'il me soit une garantie de la vie ; j'appartiens à la volière de Sa Majesté. »

Chacun sait que le corbeau est de tous les animaux celui qui atteint la longévité la plus considérable. Le cadavre du corbeau du roi de Suède va être envoyé à l'Académie des sciences, et la société philotechnique de D. a déjà rédigé un curieux rapport sur ce fait, dont l'intérêt n'échappera à personne.

Dans beaucoup de localités on ignore l'article du code qui ordonne au père de déclarer à l'état civil les enfants morts-nés. Lorsqu'un enfant meurt en naissant, le père, persuadé qu'on ne doit déclarer que les enfants vivants, saisit le pauvre petit cadavre et va tout simplement l'enfouir dans un coin du jardin, et il est tout étonné quand la justice est assez curieuse pour porter son œil scrutateur sur un fait qui lui semble, à lui, tout naturel.

C'est précisément ce qui, de Nevers, amenait sur les bancs de la police correctionnelle les époux R... Dans la nuit du 15 au 16 juin la femme R... accoucha d'un enfant mort que le mari alla enterrer dans son jardin.

Le brigadier de gendarmerie de Nevers, se trouvant en tournée, fut informé de l'accouchement et de la disparition de l'enfant, et procéda à une enquête.

Le cadavre exhumé et soumis à l'examen d'un docteur, il fut reconnu : 1° que l'enfant était né plus d'un mois avant le terme ; 2° qu'il était mort avant sa naissance et n'avait pas respiré ; 3° que le corps ne portait aucune trace de violence.

On ne pouvait donc conclure ni à un infanticide, ni à un avortement.

Néanmoins les époux R... ont été condamnés chacun à huit jours de prison pour n'avoir pas déclaré cet accouchement à la mairie. Il serait à désirer que ce jugement fût connu dans toutes les campagnes : ce serait peut-être un moyen de détruire une de ces opinions erronées qui causent souvent tant d'embarras aux familles, et peut-être même de prévenir des crimes.

La société civile d'épargne, de crédit mutuel et de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon prévient tous les ouvriers de la corporation qu'il est établi un bureau de renseignement et de placement gratuit pour les ouvriers qui se trouveront sans travail.

Le bureau est établi au siège de la société, grande rue de la Guillotière, n° 10, au 1er.

Avis est donné à MM. les patrons tailleurs de pierres, architectes, entrepreneurs, maîtres-maçons, propriétaires et chefs d'usines qu'ils trouveront des ouvriers tailleurs de pierres à leur disposition toutes les fois qu'ils voudront bien en faire la demande au siège de la société.

Pour empêcher les mouches de pénétrer dans les oreilles des chevaux, les propriétaires de la malheureuse idée de leur envelopper celles-ci et le sommet de la tête à l'aide d'un bonnet d'étoffe grossière et serrée. Le but est bon, mais l'exécution manque absolument d'intelligence.

On comprend facilement combien, par ces chaleurs tropicales, les souffrances de ces pauvres animaux sont cruelles.

Sous cette enveloppe serrée, la transpiration ne peut s'échapper, le cerveau bout pour ainsi dire ; de là des étourdissements, des vertiges plus ou moins prononcés et qui, en somme, entraînent quelquefois la mort.

Voici un moyen beaucoup plus simple et encore plus économique.

A l'aide d'un pinceau, on introduit dans la conque de l'oreille une ou deux gouttes d'huile de cade (matière toute à fait inoffensive) ; on répète l'opération chaque semaine ; jamais les mouches n'approchent même de la tête du cheval.

Un son de cette huile par cheval doit suffire pour une saison.

C'est par centaines de mille que certains établissements achètent les œufs en ce moment ; ils sont mis immédiatement dans de la chaux et se conservent à peu près frais jusqu'au milieu de l'hiver.

Voici un nouveau moyen qu'un industriel vient de découvrir pour conserver les œufs parfaitement frais, une année entière. Il consiste à mettre les œufs frais penant une demi-heure dans une bassine contenant 5 kil. d'alun et 5 kilos d'eau à la température de 45 à 50 degrés. On les retire ensuite et on les met à égoutter.

empêchant le renouvellement de l'air, et ils se conservent ainsi pendant une année au moins.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'École spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 3, 4, 5, 6 et 7 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris, le 21 juillet, continueront dans les départements à dater du 25 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Les candidats des départements de Saône-et-Loire, Allier, Côte-d'Or, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône et Savoie, devront être rendus à Lyon, le 21 septembre prochain, se présenter à 7 heures du matin. Il sera fait un appel de ces candidats, et les épreuves orales commenceront immédiatement après l'appel.

Chaque candidat subit les examens par devant quatre examinateurs, dont deux l'interrogent sur les parties scientifiques, les deux autres sur les parties littéraires. Ces quatre examinateurs commenceront les examens dans chaque centre, le jour que nous venons d'indiquer.

On lit dans la Haute-Loire : Amusez-vous à faire la chasse aux punaises avec une lampe allumée, ce sera le meilleur moyen de les détruire, et si vous mettez le feu au logis, vous en aurez promptement raison.

Dans la journée du samedi 9 courant, environ midi, le nommé Gras (François), dit Monnet, propriétaire à Cambrio, commune de Saint-Etienne-Lardèrol, a été victime — par imprudence — d'un cas de ce genre, qui l'a réduit à la misère. Sa maison, son mobilier et une partie des récoltes de cette année ont été la proie des flammes.

Malgré les secours les plus pressés des habitants du hameau et des villages voisins, le feu a tout consumé, rien n'a pu être sauvé. Et le pauvre Gras, qui travaillait aux champs et avait été appelé à la première alarme, n'a trouvé à son retour qu'un brasier ardent à la place de sa maison.

Les pertes sont évaluées de 4 à 5,000 fr. Rien n'était assuré.

La cause de cet incendie paraît bien douteuse. Toutefois, il résulte des renseignements recueillis que la mère du sieur Gras, âgée de 78 ans, ayant l'habitude — ou passant pour l'avoir dans le village — de poursuivre les punaises, une lampe à la main, aurait mis involontairement le feu à son lit, d'où certains témoins ont vu la flamme s'élever et gagner rapidement la maison.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Concours de piano

Jury : MM. Mangia, président ; de Chaponay, L. Reuchsel, Cahen, Baumana, Ritter et Lébert.

2<sup>e</sup> division

1<sup>re</sup> mentions : M<sup>me</sup> Tirant, Lejaille, élèves de M<sup>me</sup> Ribes ; M. Tricot, élève de M<sup>me</sup> Marolles.

2<sup>e</sup> mentions : M<sup>me</sup> Brisson, Rouillard, élèves de M<sup>me</sup> Guénard ; Derinat aînée, Derognat jeune, élèves de M. Mangin.

3<sup>e</sup> mentions : M<sup>me</sup> Jacquemont, élève de M<sup>me</sup> Siboulotte ; Choulet, élève de M<sup>me</sup> Ribes ; Deschaux, élève de M<sup>me</sup> Siboulotte.

1<sup>re</sup> division

1<sup>er</sup> prix : M<sup>me</sup> Sénoque, élève de M. Mangin ; Bausand, élève de M<sup>me</sup> Siboulotte.

2<sup>es</sup> prix : M<sup>me</sup> Pagnon, Blanchard, Janthial, élèves de M<sup>me</sup> Siboulotte.

1<sup>er</sup> accessit : M<sup>me</sup> Bressac, élève de M<sup>me</sup> Siboulotte ; Alardet, élève de M. Mangin.

2<sup>es</sup> accessits : M<sup>me</sup> Caudy, Briancard, élèves de M<sup>me</sup> Siboulotte.

3<sup>es</sup> accessits : M<sup>me</sup> Bonnet, élève de M. Mangin ; Pétaut, Mochet, élèves de M. Alday.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Exposition universelle de Vienne

La Compagnie des machines à vapeur de « Howe » vient d'obtenir les deux grands prix suivants :

1<sup>er</sup> La Médaille de progrès ;

2<sup>e</sup> La Médaille de mérite.

Cette même Compagnie, sous le nom d'ELIAS HOWE, son fondateur, avait obtenu, en 1872, à l'Exposition universelle de Moscou, le Diplôme d'honneur et la Médaille d'or, et, la même année, à l'Exposition universelle de Lyon, le plus grand prix, le Diplôme d'honneur.

Cette machine a donc plus que jamais mérité la réputation d'être surnommée la Meilleure Coupeuse du Monde.

Envoi franco d'échantillon et prospectus sur demande affranchie et offre de crédit à la classe laborieuse.

E. INGOLD, Directeur de la maison Elias Howe, de Lyon, Passage de l'Hôtel-Dieu, 22, 23, 24, 26, 28.

En vente partout la partie déjà publiée de l'Histoire de la Révolution de 1870-71, formant 100 livraisons à 10 c., 20 séries à 50 c., ou un très beau et très fort volume du prix de 10 francs.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille BEXOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Régis BENOIT,

sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le dimanche 24 courant, à 1 heure 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Port-du-Temple, 21, pour se rendre à l'église Saint-Nizier et, de là, au cimetière de Loyasse.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 23 août, 1 h. 15 s.

Conseil de guerre de Versailles. — Assasinat par un chef fédéré sous la Commune ; désertion à l'ennemi ; pillage des docks de Saint-Ouen.

Quatre des accusés sont condamnés à mort par contumace.

Férol, marin, qui est présent, est condamné à mort.

Paris, 23 août, 2 h. 35 s.

Le discours de M. de Broglie au dîner du préfet de l'Eure répondant à M. Pouyer-Quertier, dit que la lutte que soutient le gouvernement, non contre

les institutions mais contre des principes désastreux, destructeurs de l'ordre social est périlleuse, longue, et que le mal prend toutes sortes de formes. Il faut le concours et l'union de tous les gens de bien. Cette union, le gouvernement cherche à la maintenir ; elle fait la force de l'Assemblée qui oubliera tout dissentiment dans un accord commun.

M. de Broglie dit que lorsque l'heure viendra de résoudre les graves problèmes, l'Assemblée les résoudra dans une discussion sans passion, faisant toute prévention, toute prédilection politique.

Il ajoute que l'Assemblée montra une ample reconnaissance à M. Thiers. M. de Broglie fait ensuite grand éloge de M. de Mac-Mahon dans la loyauté au-dessus de tous calculs et de tous partis, et qui, chef naturel de tous les gens de bien, est une honne fortune pour la France de l'avoir à sa tête.

Il conclut en disant : Rangeons-nous autour de lui, ce modèle d'honneur public et privé.

Berlin, 22 août.

Les informations de la Gazette de la Croix disent que Mgr Nardi a fait des démarches au nom de la curie romaine pour obtenir le concours du cabinet de Vienne en faveur de la fusion.

La Gazette croit que ces démarches sont restées sans résultat jusqu'à présent.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

23 août 1873.

Vous recevrez en même temps que cette lettre un discours prononcé par le duc de Broglie dans le dîner offert au conseil général de l'Eure par le préfet. Le vice-président du conseil a suivi l'exemple des ministres anglais et de M. Gambetta, ne lui en déplaise ; il vient de faire, lui aussi, sa petite campagne de banquets. Ce discours est tout un programme de gouvernement, c'est même le programme du 24 mai que M. de Broglie ne reproduit sans doute aujourd'hui que pour rappeler à la réalité et au bon sens les députés ivres de fusion.

Il affirme en effet que la lutte est engagée par le gouvernement non, quoi qu'on en dise, contre aucune institution ou opinion politique, mais contre les principes destructeurs... (vous savez le reste). Il fait appel au concours de tous les gens de bien de quelque part qu'ils viennent ; il s'attend à ce que l'union de l'Assemblée nationale autour des principes conservateurs ne soit pas rompue, même quand viendra la discussion des problèmes politiques ; toutes les préférences personnelles devront alors se taire au nom du salut social.

Il est difficile de ne pas voir dans ce nouvel appel à l'union des conservateurs, c'est-à-dire à la coalition des libéraux, des orléanistes et des bonapartistes, la constatation, pour ainsi dire officielle, de l'échec éprouvé par les fusionnistes.

Parler de ce gouvernement qui réclame le concours de tous les conservateurs sans distinction d'opinion, du radicalisme, qu'on ne saurait combattre que par l'union des gens de bien, de quelque part qu'ils viennent, c'est ramener les choses au point où elles étaient le 24 mai, c'est ne pas tenir compte de l'entrevue de Frohsdorff, c'est, en un mot, ne pas croire à la restauration. Or, je vous ai déjà dit que ce scepticisme était professé par l'entourage du maréchal et par le maréchal lui-même. On est convaincu, on sait même sans doute que le comte de Chambord ne cédera pas sur la question du drapeau, et on ne veut pas que l'avortement de la restauration entraîne la dissolution de la majorité.

Les politiques de la nuance du duc de Broglie et du Français prennent donc leurs précautions ; ils tiennent la proie, ils entendent la garder, et ils commencent à se dire et à dire à leurs amis que, la royauté demeurant impossible, il faudra peut-être bien prolonger le provisoire républicain avec le maréchal de Mac-Mahon, dont les pouvoirs seraient portés à trois ou quatre ans avec le concours du centre gauche ; peut-être même de la gauche ; c'est dans ce sens et dans ces limites qu'on mettrait fin au provisoire et qu'on remplirait l'engagement pris par le cabinet sur les projets de M. Dufaure.

L'insistance singulière qu'a mise M. de Broglie à vanter la loyauté, le désintéressement, les vertus publiques et privées du maréchal, l'art avec lequel il l'a présenté comme le chef naturel des gens de bien, cette phrase : « Rangeons-nous tous autour de ce non vénéral », tout cela démontre que M. de Broglie ne voit pas en somme d'autre solution, et que la fusion est bel et bien enterrée.

Je n'insiste pas sur les attaques assez peu courtoises dirigées par M. le duc de Broglie contre M. Thiers ; cette façon de louer un homme pour en atteindre un autre est peu digne d'un personnage qui est le véritable chef du gouvernement et qui a servi, mal il est vrai, mais volontairement, l'homme d'Etat qu'il décrie aujourd'hui en lui reprochant son « attachement au pouvoir » et ses « dangereuses complaisances. »

Je dois vous prévenir, sans y attacher cependant une trop grande importance, de la petite révolution intérieure du Journal des Débats ; M. Carague, qui rédigeait le premier Paris et qu'on représentait comme le contre-pied de M. John Lemoine, renonce à toute collaboration politique ; il est chargé du feuilleton dramatique en remplacement de M. Jules Janin, qui n'a pas écrit une ligne depuis longtemps déjà,

et qui est, me dit-on, assez gravement atteint, pour cesser tout travail régulier. Le premier Paris sera rédigé alternativement par M. Dottain, M. Charnes et votre ancien collaborateur M. Henry Aron.

Cette éclipse politique de M. Carague n'est donc pas plus que l'algèbre de M. John Lemoine un symptôme de conversion du vieil organe académique.

L'article de M. John Lemoine a passé, je vous l'ai dit, tout simplement par ce que M. Lemoine aurait quitté aujourd'hui si on n'avait pas inséré sa boutade et que M. Bapst n'a pas osé prendre sur lui de mettre son veto en l'absence de M. Léon Say, en ce moment en Ecosse.

Le plus curieux, c'est que M. Cuvillier-Fleury avait préparé une sorte de manifeste signé de son nom et où les idées de 1830 étaient représentées comme le patrimoine inaliénable des vrais amis de la famille d'Orléans. Jugez si une pareille pièce avait paru le lendemain de l'article de M. John Lemoine : on n'aurait pas dit sans doute que le Journal des Débats venait à la fusion, mais on aurait pu affirmer qu'il revenait à l'orléanisme.

Quant à l'extrait d'une lettre de Londres publié hier matin à la fin du bulletin du même Journal des Débats, et où il est dit que le comte de Paris n'a renoncé ni à ses principes ni à son drapeau et que le comte de Chambord a bien compris aussi la visite de son cousin ; il a été transmis, m'assure-t-on, par M. Léon Say qui tient les renseignements en question de l'architecte des princes d'Orléans à Londres. Il faudrait en conclure que rien n'est fait, tant que l'Assemblée n'aura pas ramené le comte de Chambord au drapeau tricolore, ce dont on se doutait bien un peu.

On parle d'un nouveau retard du procès Bazaine ; le motif allégué par le duc d'Aumale qui aurait proposé lui-même l'ajournement, c'est que l'aménagement du théâtre de Compiègne ne sera pas terminé au jour dit. Comme cette raison semble peu sérieuse, les uns croient simplement que le duc d'Aumale n'a pas assez travaillé et qu'il ne possède pas encore son dossier ; les autres, qu'il prévoit pour la rentrée de l'Assemblée des conjonctures assez graves pour réclamer sa présence comme député et comme prince.

On dit aussi que le procès pourrait bien être jugé ailleurs qu'à Compiègne.

Le conseil des ministres réuni ce matin a reçu communication d'une dépêche de M. de la Boullerie, en ce moment à Vienne, d'où il résulte que les exposants français ont obtenu dans la distribution générale le quart de toutes les récompenses.

M.

DISCOURS DE M. DE BROGLIE.

Voici la réponse de M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, au toast qui lui a été porté au dîner de M. le préfet de l'Eure, par M. Pouyer-Quertier, président du conseil général :

Monsieur le président du conseil général, Je vous remercie, je remercie ceux de mes collègues qui se sont associés à vos paroles, par leur assentiment, des témoignages si chaleureux de sympathie dont vous venez bien m'honorer. Je les reçois avec une vive satisfaction, non pas en mon nom personnel (je ne mérite de tels éloges pas plus que je ne les recherche), mais au nom du gouvernement que je représente, du président de la République qui est le chef de ce gouvernement, et de l'Assemblée nationale qui a l'investi de sa confiance.

Les concours que vous nous apportez nous sont aussi précieux que nécessaire. Nous sommes engagés dans une lutte périlleuse, non, quoi qu'on en dise, contre aucune institution, ni aucune opinion politique, mais contre ces principes destructeurs de tout ordre social qui se sont glissés dans trop d'esprits pendant le trouble causé par nos calamités publiques, et qui ont déjà, une fois, dans un jour néfaste, mis le comble à nos désastres. Cette lutte ne peut être l'œuvre ni d'un seul acte ni d'un seul jour ; le mal que nous poursuivons se reproduit sous cent formes différentes ; il faut le suivre sous ses déguisements divers et faire face à toute heure à ses attaques. Le succès serait impossible si nous ne pouvions compter sur le concours ferme, actif de tous les gens de bien ; tous également intéressés, quels qu'ils soient et de quelque part qu'ils viennent, dans cette cause qui leur est commune.

Nous pouvons leur promettre l'appui d'une administration vigilante, dévouée à l'inflexible exécution des lois ; mais il faut qu'à leur tour, ils nous aident et s'aident eux-mêmes. Nous ne pouvons rien sans eux, sans leur courage, nous ne pouvons rien surtout sans leur union.

C'est cette union que le gouvernement s'est efforcé de maintenir et qui a fait, dans ces derniers temps, la force de l'Assemblée nationale. C'est par l'oubli de ses dissentiments intérieurs, par sa résolution de rester unie et serrée autour des principes conservateurs, que la majorité de cette Assemblée s'est montrée digne de la confiance du pays. Le pays s'attend à ce que cette union ne soit pas rompue.

Quant à venir à son heure le devoir de traiter les graves problèmes politiques, l'Assemblée saura, j'en ai la confiance, après les avoir abordés en pleine liberté, dans une discussion loyale, les résoudre dans un sentiment de concorde, faisant taire les prétentions et les prédilections personnelles pour ne tenir compte que des périls et ne songer qu'au salut de la société.

Le gage de cette union salutaire, nous le trouvons surtout, laissez-moi le dire, dans le choix qu'a fait l'Assemblée, quand elle a disposé naguère du premier poste de l'Etat. M. le préfet rendait tout à l'heure hommage à un passé illustre et à des services éclatants ; il avait raison, et je ne voudrais affaiblir aucune de ses paroles.

La reconnaissance est un grand devoir national ; l'Assemblée l'a poussée, je crois, à l'égard du dernier président de la République, jusqu'à une limite qu'elle n'aurait pu franchir sans abdiquer ses droits ou désertier d'autres devoirs plus impérieux. Mais, la part ainsi justement faite à des services que personne ne conteste, le mérite qui s'ignore et qui s'oublie lui-même a droit aussi à ne pas être méconnu.

Convenons donc que c'est pour tous les partis une bonne fortune sans pareille que d'avoir pu remettre, d'un commun accord, le dépôt du pouvoir à un homme dont la loyauté sans rétrogrades a découragé la calomnie.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns for various silk types (e.g., 3 Organsins, 2 Trames) and their prices.

Lyons, 23 août 1873.

Table with columns for silk types (e.g., 37 Org., 28 Tr.) and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns for silk types (e.g., 2 Org., 7 Tr.) and their prices.

Balots conditionnés dep. le 1er du mois. 1837 n°

Table with columns for various goods (e.g., 17 Organsins, 17 Trames) and their prices.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 22 août. Les farines sont en baisse et après un début assez calme se produisent une reprise qui relève sensiblement les prix.

premier, 92 75; 4 derniers, 91 25. Les huiles de lin et les sucres ne varient pas.

Blés. — Marché actif, prix en hausse. Ventes générales de la journée d'hier 54,100 hectolitres, dont 50,900 hectolitres à livrer.

Salonique à fr. 70 le kilo. Havre, 22 août. Cotons. — Ventes 200 balles; marché calme, tendance lourde.

Cotons. — Ouverture du marché. Ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement.

ALPINNE tisane dépurative, tonique et rafraichissante. LE LIN PIFFAUT guérit constipation, maux d'estomac.

FAUX CHEVEUX remis à leur nuance primitive. ROCHON, 34, RUE GRENETTE, LYON

DOCTEUR MOURGUE dentiste. 45, rue de Lyon, 45. EAUX MINÉRALES françaises et étrangères.

Les Magasins de Lingerie DE M. STORCK SONT TRANSFÉRÉS

UN PRÊTRE a inventé un remède (facile et insensible) guérissant à vie, les cors et toutes affections des pieds.

A LOUER DE SUITE. Appartement de 2 pièces. Avec balcon, ayant vue sur la place.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me L. PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé. VENTE sur licitation judiciaire avec adjonction des créanciers du tribunal civil de Lyon du samedi treize septembre mil huit cent soixante-treize, à midi, d'une jolie PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément, comprenant maison d'habitation avec terrasse, cour, jardin, potager et terres.

Etudes de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, et de Me COMMANDEUR, notaire aux Avenières (Isère). Vente judiciaire en un seul lot, en l'étude et par le ministère de Me Commanneur, notaire, sise aux Avenières (Isère), 14 d'une PROPRIÉTÉ située à Veyrins (Isère), mas du Moulin-Court, et de Sous-Veyrins.

Etudes de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etudes de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, et de Me COMMANDEUR, notaire aux Avenières (Isère). Vente judiciaire en un seul lot, en l'étude et par le ministère de Me Commanneur, notaire, sise aux Avenières (Isère), 14 d'une PROPRIÉTÉ située à Veyrins (Isère), mas du Moulin-Court, et de Sous-Veyrins.

Etudes de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etudes de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etudes de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

Etude de Me LAURENT PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constance, 10, successeur de Me A. Trouvé, et de Me Crochet, notaire à Limonest (Rhône). Vente par licitation entre majeurs, avec adjonction des créanciers, en l'étude et par le ministère de Me Laurent Pignaud, notaire à Limonest (Rhône), le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, en trois lots, sans enchère générale.

ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE. La rentrée pour l'année scolaire 1873-1874 aura lieu le lundi 3 novembre 1873, à 8 heures du matin.

A LOUER AU 24 JUIN 1874 à Saint-Etienne (Loire). LA TOTALITÉ DE LA MAISON DE L'HOTEL DE FRANCE

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition DE LYON 1872. MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON COSTAL

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS. Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs.

ACHAT DE DENRÉES. Le samedi six septembre 1873, sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,000 quintaux métriques de foin.

ACHAT DE DENRÉES. Le samedi six septembre 1873, sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,000 quintaux métriques de paille.

ACHAT DE DENRÉES. Le samedi six septembre 1873, sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,000 quintaux métriques d'avoine.

ACHAT DE DENRÉES. Le samedi six septembre 1873, sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,000 quintaux métriques d'avoine.

BOURSE DE PARIS — Vendredi 22 août (de midi à 3 1/2 h.)

Table of stock market prices for Paris, including columns for 'Rentes et Actions', 'Obligations', and 'Actions'.

BOURSE DE LYON — Samedi 23 août (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market prices for Lyon, including columns for 'Rentes et Actions', 'Obligations', and 'Actions'.

LYON, 23 août.

Le marché des fonds français reste singulièrement ferme. Les cours ne progressent plus, c'est vrai, mais ils semblent ne pas pouvoir retomber bien au-dessous de 92, et ce prix paraît à peu près acquis. Il est à désirer qu'on ne le dépasse pas avant la liquidation, afin de ne pas donner de trop fortes tentations de réalisation aux acheteurs en bourse. Si le report est modéré, le mouvement de hausse pourra repartir en septembre avec plus de facilité et de raison d'être.